



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'AIDE A LA CAISSE DE SOLIDARITE



QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION

- Formulaire de demande à la caisse de solidarité **dûment complété* et signé**
* Il s'agit de faire figurer **les ressources brutes** incluant tous les montants perçus par le ménage, quelles qu'en soient la nature et la provenance (**et non le montant imposable mentionné sur l'extrait de rôle ou avis d'imposition**). **Toutes les rubriques doivent être renseignées. Si vous n'êtes pas concerné, portez la mention « néant ».**
- Copie de la dernière facture d'électricité ou de téléphone en justificatif de résidence
- Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation

SITUATION FAMILIALE

- Composition de ménage récente établie par les autorités belges
- Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents : copie du jugement confiant la garde ou la tutelle
- Pour les personnes déclarant vivre seule avec leurs enfants : **attestation sur l'honneur du non-concubinage**

SITUATION FINANCIERE

- **En cas de séparation attestée par jugement, seules les ressources du demandeur ayant la garde des enfants sont considérées – revenu et pension alimentaire**
- **En cas de famille recomposée, les ressources et les charges des deux conjoints sont prises en compte, ainsi que, le cas échéant, le montant de la pension alimentaire, versée aux enfants concernés par l'autre parent divorcé.**

Pour les salariés :

- Tous les bulletins de salaire de l'année de référence de l'année en cours sur lesquels doivent apparaître le montant des charges sociales et de l'impôt prélevés **OU**
- Attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel brut et net, précisant également le montant des charges sociales et de l'impôt prélevés **ET**
- Avis d'imposition – de l'ensemble des personnes composant le ménage (dernier extrait de rôle de l'année de référence)

Pour les professions libérales et travailleurs indépendants (commerçants, artisans)

- Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats (visée par les services fiscaux) pour l'année en cours
- Statuts de la société
- Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé (année en cours)
- Relevés bancaires personnels des 3 derniers mois
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée
- Avis d'imposition – de l'ensemble des personnes composant le ménage (extrait de rôle de l'année de référence)

Pour les demandeurs d'emploi :

- Justificatif des indemnités de licenciement, allocations de chômage (année en cours)
- Avis d'imposition ou de non-imposition (extrait de rôle) de l'année de référence

Pour les étudiants :

- Justificatifs des revenus (année en cours)

Pour les parents d'une bourse d'étude ou de recherche :

- Justificatif des revenus de l'année en cours / Justificatif du montant de la bourse d'étude ou de recherche perçue

Pour les retraités :

- Justificatif des pensions de retraite versées dans l'année en cours

Pour les familles bénéficiant de prestations sociales (dont allocations familiales :

- Justificatif des allocations, indemnités ou aides à caractère sociale perçues

Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (familles, amis, ...)

- Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestation de transferts de fonds, ...)

Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire

- Justificatifs de la pension alimentaire reçue ou document attestant d'une action en justice pour obtenir son versement

Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placement financiers, ...) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation :

- Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevés bancaires annuels présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de compte bancaires / Justificatifs des prêts souscrits

Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

- Avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus.
- Contrat de location des revenus perçus lors de la dernière année de référence.

Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année de référence :

- Relevé de compte établi par le notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

CHARGES

Charges sociales obligatoires

- Justificatifs des cotisations d'assurance maladie et des cotisations retraites obligatoires versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire).

Impôt sur le revenu

- Avis d'imposition (extrait de rôle) de l'année de référence en cours (sur l'ensemble des personnes composant le ménage).

Pension alimentaire due

- Justificatifs des versements.

Avant tout envoi, nous vous prions de bien vouloir vous assurer que le formulaire de demande d'aide à la caisse de solidarité 2022-2023 est correctement renseigné et que toutes les pièces justificatives vous concernant sont jointes à votre demande, accompagnées de leur photocopie.

Seuls les dossiers complets pourront être instruits.

L'administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.